

Le Rôle Economique Du Travail Humain

Il ressort de l'exposé précédent que le Tout-Puissant Allah a mis à la disposition de l'homme des ressources naturelles abondantes, et qu'IL l'a pourvu de tout ce qui est nécessaire à la vie. Il ne fait pas de doute que ces ressources lui ont été offertes afin qu'il puisse en faire le meilleur usage dans sa vie, et non tout simplement pour les regarder de loin ni pour les ignorer, se contentant de mener une vie monastique et d'abandonner le monde.

L'Islam condamne le renoncement. On rapporte que le Saint Prophète a dit: «Il n'y a pas de monachisme en Islam».

Le travail est la clé de l'utilisation des ressources naturelles

L'homme ne peut profiter des ressources naturelles qu'en travaillant, en faisant des efforts, et en utilisant son énergie. Supposons qu'un homme assoiffé passe près d'une source d'eau douce. Cette source a été créée pour son usage, afin qu'il puisse étancher sa soif. Mais sa soif ne peut être étanchée que s'il se donne au moins la peine de tendre sa main et de prendre un peu d'eau qu'il porte à sa bouche.

Supposons ensuite qu'un homme, qui a faim, passe près d'un châtaignier sauvage. Ses fruits, qui constituent une nourriture naturelle, sont disponibles pour apaiser sa faim. Mais il doit au moins tendre la main pour ramasser les châtaignes et les mettre dans sa bouche. Donc c'est le travail, et uniquement le travail, qui constitue la clé de l'utilisation des ressources naturelles, lesquelles sont décrites par le Coran comme étant les trésors de la Miséricorde d'Allah

Lorsque cet homme qui avait soif a plongé sa main dans la source et en a rapporté un peu d'eau, ou que cet homme qui avait faim a ramassé quelques fruits, la moindre des choses est de reconnaître que cette gorgée d'eau ou ces quelques châtaignes lui appartiennent, et que personne n'a le droit de les arracher de ses mains pour les utiliser soi-même. Ce droit et ce lien entre l'homme et le travail est un lien de propriété.

Nous pouvons déduire de l'étude des enseignements économiques islamiques que la possession est uniquement le fruit du travail. Lorsque l'homme applique son travail aux ressources naturelles, celles-ci deviennent sa propriété. Son travail peut être élaboré et compliqué, ou bien il peut être très facile et très

simple, consistent à enlever quelque chose de sa source, à prendre un peu d'eau dans un fleuve, dans un canal ou dans une fontaine, à cueillir quelques fruits sur un arbre sauvage, à couper quelques plantes épineuses dans une forêt, ou à attraper un oiseau. Dans la jurisprudence islamique de tels actes s'appellent "acquisition". Si une personne acquiert une chose à des sources naturelles qui ne peuvent être appropriées par personne de manière exclusive, et qu'on appelle en termes techniques "*Mubâhât*", cette chose devient la sienne.

Dans certains cas, il n'est pas facile d'arriver à la source naturelle. On doit faire un plan, et beaucoup d'efforts, pour obtenir ce dont on a besoin. Supposons qu'une personne ait soif, et qu'elle veuille obtenir de l'eau, alors qu'il n'y aurait pas d'eau sur le sol. Elle devrait donc creuser un puits, préparer un seau et une corde, pour pouvoir enfin puiser de l'eau. Ou bien elle aurait à choisir plusieurs puits qu'elle relierait entre eux par des conduites pour que l'eau monte jusqu'à la surface de la terre.

Pour encourager l'homme à entreprendre de tels travaux, il est nécessaire que son droit à ce qu'il produit soit reconnu et qu'il ait l'assurance que plus il fait d'efforts, plus sa vie deviendra prospère. Bien sûr, en lui donnant un tel droit, il est essentiel de prendre en considération tous les aspects de la vie humaine. L'encouragement qu'on lui fournit ne doit pas lui ouvrir la voie vers l'oppression et l'exploitation des autres, lesquels seraient par conséquent découragés et démoralisés.

C'est la raison pour laquelle, lorsque l'Islam a reconnu la possession par l'homme des produits de son travail, il a en même temps mis certaines restrictions à sa propriété personnelle.

Pas de gain sans travail

On peut déduire de l'étude d'ensemble de l'économie islamique que le gain, tout gain qu'on peut réaliser dans la vie, dépend du travail qu'on effectue. Personne n'a le droit de vivre du travail des autres sans faire aucun travail utile soi-même. Le Saint Prophète a dit: «Maudit soit celui qui pose sa charge sur les autres». (Wasâ'il al Chî'ah, vol. 12. p. 18)

Selon un hadith, un partisan du Commandeur des croyants, l'Imam Ali (P), avait demandé à celui-ci une aide financière. Il s'attendait à ce que l'Imam lui alloue une somme du "Bayt al-Mâl", le Trésor public.

Mais l'Imam Ali (P) lui a dit:

«Cet argent (du Trésor public) n'est ni le mien, ni le tien. Il est le produit des combats des Musulmans et le cadeau de leurs satires. Si tu avais participé au combat, tu aurais droit à le partager. Autrement, rien de produit de leur effort ne sera donné aux autres». (Nahj al-Balâghah, vol. 2, p. 226)

Pour sauvegarder les intérêts de ceux qui travaillent et font des efforts, le système économique s'oppose à tous les gains sans travail. Il ne veut pas donner aux gens désœuvrés et aux égoïstes l'occasion de vivre du travail des autres, en privant les travailleurs diligents et industrieux, ainsi que leurs familles, du pain qu'ils ont gagné à la sueur de leur front. Le chômage et le désœuvrement sont tous deux nuisibles

à l'individu et à la société.

L'Imam Moussâ al-Kâdhim (P) a dit: «Allah déteste un homme désœuvré et apathique».

Du point de vue islamique, un homme qui travaille dur pour gagner sa vie a autant de mérite qu'un combattant sur le chemin d'Allah. Le combat sur le chemin d'Allah vise à renforcer les bases des vertus humaines et à généraliser la justice sociale, alors que le désœuvrement et l'oisiveté portent un coup sévère et aux vertus humaines, et à la justice sociale.

La production, la distribution, les services, etc...

Du point de vue économique islamique, le travail utile ne se limite pas à des activités productives telles que l'agriculture, l'élevage et l'industrie. La distribution, les services et tout travail utile qui satisfait un besoin humain, sont reconnus comme travail économique, et il est du droit de celui qui les effectue d'en tirer bénéfice et de diriger les affaires de sa vie avec le profit qu'il en tire.

La production

Un fermier laboure la terre, y sème des graines, l'irrigue, la désherbe et y répand des insecticides. Au moment de la moisson, il rassemble la production et la prépare pour la consommation. Mais tous les consommateurs ne peuvent pas venir à la ferme pour acquérir ce dont ils ont besoin.

La distribution

Ainsi les besoins de la vie sociale préparent la voie à un autre travail essentiel et utile. Il est nécessaire que quelqu'un vienne pour enlever les denrées chez ce fermier, et chez d'autres producteurs, pour les mettre à la disposition des consommateurs. Il peut porter ses marchandises jusqu'aux portes des consommateurs, en tant que colporteur, ou bien il peut ouvrir une boutique dans le quartier où vivent les consommateurs. Dans les deux cas son travail est d'acheter aux producteurs leur production, et de la revendre aux consommateurs.

La distribution, c'est-à-dire le fait d'apporter les biens aux consommateurs est, en soi, un travail positif, utile et essentiel. Il est nécessaire que celui qui l'entreprend obtienne quelque bénéfice. C'est pour cette raison que le prix des marchandises acquises dans une boutique ou chez un colporteur est toujours un peu plus élevé que leur prix tel qu'il est pratiqué par le producteur.

Dans une économie saine, cette différence de prix reste dans les limites de la valeur du travail supplémentaire effectué par le distributeur en apportant les marchandises au consommateur. Le distributeur n'est pas autorisé à faire trop de profits sur les marchandises en les achetant à des prix insignifiants au producteur pour les revendre à des prix exorbitants au consommateur. Le travail accompli par le distributeur s'appelle négoce ou commerce.

Les services

Il y a certains besoins nécessaires à la vie humaine qui ne sont satisfaits ni par la production, ni par la distribution. Lorsque votre enfant tombe malade, vous l'amenez chez le médecin. Celui-ci doit faire quelque chose pour le guérir. Ce travail est utile et fondamental. Mais est-il une production ou une distribution? Il n'est ni l'une ni l'autre. Alors, qu'est-ce que c'est? C'est un service rendu à vous et à votre fils. Un service très précieux et réel. C'est en considération de ses services que le médecin doit obtenir une rémunération qui lui permette d'assurer ses moyens d'existence.

Il y a, dans la vie sociale, beaucoup d'activités qui peuvent être considérées comme ne faisant partie ni de la distribution ni de la production, mais sans lesquelles les rouages de la société ne peuvent fonctionner. On les appelle, en termes modernes, "services". En économie islamique, toute forme de travail utile et essentiel, qu'il soit de production, de distribution ou de service, est reconnu comme étant une valeur et doit, par conséquent, rapporter un profit convenable.

Un faux travail, ou un moyen rusé d'exploitation

Selon les principes de l'économie islamique, seule une activité utile et génératrice de valeur est considérée comme un vrai travail, c'est-à-dire un travail qui facilite la vie humaine de base et la rend plus plaisante. Une étude minutieuse de quelques traditions islamiques montre clairement que dans l'économie islamique il n'y a pas de place pour des activités qui ne jouent pas un rôle de production, de distribution, ou de services. Personne n'a le droit de s'attendre à un profit tiré d'un travail superflu et infructueux.

L'Imam al-Çâdiq a dit:

«Je n'aimerais pas louer un moulin à eau pour le sous louer à un prix supérieur, sans, au moins, y ajouter une garantie ou quelque chose, ou sans l'équiper mieux». (Wasâ'il al-Chî'ah; vol. 13, p. 259)

On a demandé à l'Imam al-Bâqir (P): «Est-il légal qu'un artisan prenne une commande et qu'il la passe ensuite à un autre qui l'exécute, alors qu'il se contente, lui, de réaliser quelque profit de cette façon sans faire quoi que ce soit?»

L'Imam al-Bâqir a répondu: «Il ne peut pas faire cela».

Selon une autre version de ce hadith, il a ajouté: «Il ne doit pas faire cela, à moins d'exécuter la commande partiellement». (Wasâ'il al-Chî'ah; vol. 13, pp. 264-265)

Un chaudronnier était venu voir l'Imam al-Çâdiq pour lui soumettre son cas. Il lui dit: «Parfois je prends une commande et je confie le travail aux apprentis qui travaillent pour moi, en leur payant seulement les 2/3 du tarif perçu».

L'Imam al-Çâdiq a dit: «Cela ne doit pas se faire, à moins que tu ne partages avec eux l'exécution du travail». (Wasâ'il al-Chî'ah; vol. 13, p. 266)

L'un des facteurs les plus importants de l'augmentation des prix est l'existence de nombreux intermédiaires par lesquels la marchandise passe du producteur au consommateur, et dont chacun demande un revenu pour lui-même sans avoir accompli aucun travail utile ou essentiel. Or, d'après les hadiths que nous avons cités plus haut, tant qu'il s'agit d'intermédiaires qui jouent un rôle utile, au moins sur le plan de la distribution, ils ont le droit de réaliser un profit proportionnel à leur travail. Mais pour ce qui concerne les intermédiaires qui ne font que ralentir le processus de la distribution, ils ne méritent aucun profit. Ils doivent cesser de prêter leur faux service qui n'est, en réalité, qu'une ruse pour exploiter et le producteur, et le consommateur.

Le frère de l'Imam al-Kâdhim (P) a demandé à celui-ci: «Un homme qui a acheté des denrées alimentaires peut-il les revendre à une autre personne avant d'en avoir pris possession effectivement?»

L'Imam a répondu: «S'il revend avec profit, non. Mais s'il revend au prix de revient, il n'y a pas de problème».

L'usure

L'un des pires faux travaux est l'usure, qui doit être considérée comme l'une des formes d'exploitation les plus cruelles. L'Islam est fermement opposé à cette vile forme d'exploitation, quels que soient ses dehors, et il dénonce vigoureusement les usuriers. Avant d'entreprendre la discussion de l'usure, il conviendrait d'expliquer le vrai rôle de l'argent dans la société humaine.

On dit que la monnaie est venue à l'existence pour faciliter l'échange des marchandises.

Dans les petites sociétés primitives, l'échange se faisait par le troc. Si quelqu'un produisait un article en quantité supérieure à ses besoins et qu'il avait besoin d'autres articles possédés ou produits par d'autres personnes, il échangeait son article contre ce que les autres possédaient, et ce à un rapport fixé conjointement par les parties concernées. Par exemple un fermier échangeait ses grains contre d'autres choses nécessaires à la vie, comme les vêtements et d'autres articles domestiques. Bien que simple, le système du troc présentait de sérieux problèmes dans des sociétés plus grandes, car pour une telle transaction, il était nécessaire de trouver une personne ou un marché qui:

- ait besoin de l'article offert,
- soit prêt à l'échanger,
- soit en mesure d'offrir un autre article demandé, d'une valeur égale à celle de l'article offert.

Pour cette raison le système des affaires a subi beaucoup de changements. Beaucoup de sortes de marchés avaient été établies à différents niveaux, et finalement la monnaie a été introduite comme un moyen d'échange.

La déviation de la monnaie de son rôle initial

Cette solution a résolu beaucoup de problèmes, mais elle a créé, à son tour, de nouveaux problèmes. L'un de ces problèmes est l'argent, qui avait pour but initial d'être un moyen d'échange et de jouer un rôle de mesure de la valeur de la production et de la distribution, mais qui a perdu peu à peu sa fonction originelle pour devenir lui-même un objet de transaction.

Cette situation a été provoquée lorsque des gens, qui avaient amassé de grandes sommes d'argent, ont proposé à d'autres personnes, qui en avaient besoin, de leur en fournir à titre de prêt à intérêt, dans le but de réaliser un profit sans prendre de risques ni accomplir aucun travail.

Ils agissaient ainsi dans le but unique de conserver leur pouvoir et d'augmenter leur capital. Ils ne se souciaient guère de savoir si l'emprunteur réalisait des bénéfices ou subissait une perte avec l'argent ainsi emprunté, et s'il l'avait emprunté dans un but de production ou uniquement pour subvenir à ses besoins personnels. Cette pratique, consistant à prêter de l'argent à la condition que l'emprunteur le rende avec une somme supplémentaire, s'appelle usure.

En investissant leur argent thésaurisé dans l'usure, les grands capitalistes ont créé aujourd'hui une situation anormale dans le monde économique. En effet, les capitalistes contrôlent aujourd'hui aussi bien la production que la consommation et que les prix. Cette situation a conduit à la naissance de deux classes opposées dans la société: les pauvres et les riches, les gens bien-nourris et les affamés, les forts et les impuissants. Cet état de choses absolument indésirable peut être qualifié d'esclavage masqué.

L'Islam interdit formellement l'usure, et il n'est pas en faveur de l'utilisation de l'argent comme un facteur important de réalisation de profits, car une telle pratique pourrait conduire à la faillite économique. L'Islam s'oppose également au gel de l'argent. Il ne veut pas qu'il soit retiré de la circulation et thésaurisé par quelqu'un. L'argent doit être utilisé pour augmenter les activités économiques, accroître la production, et créer de nouveaux emplois pour les membres de la société, afin de jouer un rôle correct et efficace. Dans l'économie islamique, si l'argent gelé atteint un certain montant et qu'il n'est pas utilisé pendant un an, on prélève sur cet argent une taxe de 2,5%, appelée "zakât".

Les précédents de l'usure dans l'Histoire

En Egypte: Comme nous l'apprend l'Histoire, l'usure existait dans l'Egypte ancienne. La seule condition qu'elle comportait était que le total des intérêts ne devait pas excéder la somme originelle empruntée.

En Grèce et à Rome: Dans ces deux territoires, l'usure était de pratique courante. Si l'emprunteur

manquait de rendre le prêt avec les intérêts, on le capturait pour l'asservir.

En Chine: Dans la Chine ancienne, la pratique de l'usure, la rancune et la haine qui en résultaient entre la classe exploitée et la classe exploiteuse ont atteint de telles proportions qu'il y a encore un proverbe chinois qui dit: "Les grands voleurs sont les cambistes".

En Arabie: Avant l'avènement de l'Islam l'usure était pratique courante sur ce territoire. A Médine, il y avait des tribus juives qui s'occupaient de ce négoce. Bien que la Torah interdise l'usure, les membres de ces tribus prêtaient de l'argent contre un certain taux d'intérêt, et les emprunteurs prêtaient cet argent, à leur tour, à d'autres personnes, à un taux d'intérêt supérieur.

L'usure dans le Coran

L'objectif fondamental de l'Islam étant l'émancipation des gens de toute forme d'asservissement matériel ou doctrinal, il a accordé l'attention requise, dans le domaine économique aussi, à tous les facteurs qui restreignent la liberté d'action et mènent à la servitude matérielle et intellectuelle. Il a fixé des règles pour assainir la situation pernicieuse qui prévalait jusqu'alors. L'une de ces règles est la prohibition de l'usure, dont l'interdiction catégorique par le Coran a été faite en plusieurs étapes.

Dans une première étape, la pratique de l'usure fut déclarée détestable, et l'attention attirée sur le devoir de satisfaire les besoins sociaux des nécessiteux sans penser au profit:

«Ce que vous versez en intérêts usuraires pour accroître les biens d'autrui ne les accroît pas auprès d'Allah; mais ce que vous donnez en aumônes en désirant la Face d'Allah, voilà ce qui doublera vos biens». (Sourate al-Roum, 30: 39)

Dans une deuxième étape, le Coran a dénoncé les usuriers juifs pour leur pratique de l'usure malgré le fait qu'elle était interdite par leur propre religion, et il leur a promis pour cela un châtiment douloureux:

«Parce qu'ils ont pratiqué l'usure qui leur était pourtant défendue, parce qu'ils ont mangé injustement les biens des gens. Nous avons préparé un châtiment douloureux pour ceux d'entre eux qui sont incrédules». (Sourate al-Nisâ', 4: 161)

Dans une troisième étape, le Coran a interdit l'intérêt exorbitant et redoublé:

«O vous qui croyez! Ne dévorez pas l'usure produisant plusieurs fois le double». (Sourate Ale 'Imrân, 3: 130)

Enfin dans la quatrième et dernière étape, l'usure a été prohibée dans son ensemble et assimilée à un acte d'hostilité contre Allah et contre Son Prophète. On a demandé aux Musulmans de rendre les intérêts qu'ils avaient perçus, et cette exigence a été considérée comme l'une des conditions de la foi:

«O vous qui croyez! Craignez Allah! Renoncez, si vous êtes (de vrais) croyants, à ce qui vous reste des

profits de l'usure. Mais si vous ne le faites pas, attendez-vous à la guerre de la part d'Allah et de Son Prophète». (Sourate al-Baqarah, 2: 278-279)

Pourquoi l'usure a-t-elle été strictement interdite?

A propos des raisons de la prohibition de l'usure avec une telle sévérité, un bon nombre de hadiths nous sont parvenus des dirigeants de l'Islam, qui ont souligné combien cette pratique est nuisible à la vie morale et économique de l'individu et de la société. Nous citons ci-après un de ces hadiths à titre d'exemple.

L'un des compagnons de l'Imam al-Redhâ (P) lui avait écrit une lettre dans laquelle il lui posait quelques questions. L'une de ces questions concernait l'usure. L'Imam lui a envoyé la réponse suivante:

«L'usure est illégale, car Allah, le Tout-Puissant, l'a interdite, parce qu'elle apporte la ruine, et conduit à la déperdition de la propriété des gens. Lorsqu'une personne emprunte un dirham et en rend deux, elle donne un dirham pour ce qu'elle a emprunté, et elle perd le second. Donc l'une des deux parties subit une perte. C'est pourquoi Allah a interdit l'usure, tout comme IL a décrété que la propriété d'une personne faible d'esprit ne doit pas lui être transférée avant qu'elle ne fasse preuve de bon jugement et de sagesse, de crainte que sa propriété ne soit dilapidée.

»Pourtant même raison, il est également interdit d'imposer un intérêt dans le cas de la vente à crédit. Cela aussi estompe la sympathie et cause la perte de la propriété. Car tout le monde aurait envie de réaliser des profits faciles et cesserait la pratique de prêter sans intérêt, même si c'est faire un acte de vertu que d'aider les nécessiteux en leur prêtant de l'argent sans intérêt. En tout cas, l'usure conduit à la corruption, à l'injustice, à la violation des droits des autres, et à la déperdition de la propriété». (Wasâ'il al-Chî'ah; vol. 12, pp. 425-426)

Dans ce hadith, l'attention a été attirée sur deux raisons fondamentales de l'interdiction de l'usure:

1. La déperdition d'une partie de la propriété de l'homme qui paie l'intérêt, et son transfert dans les poches de l'usurier sans raison. L'usure est une sorte de pillage et de vol du produit du travail des gens. C'est une grave injustice. Elle ouvre la voie aux crises économiques. Elle rend les riches plus riches et les pauvres plus pauvres. Donc, elle doit être supprimée.
2. Le déclenchement du feu de l'avarice, le renforcement de l'esprit de profit et l'affaiblissement de l'esprit de sympathie et de philanthropie.

Une étude scientifique des conséquences de l'usure aussi montre les mêmes maux économiques et moraux qui ont été reflétés dans ce hadith. En étudiant la relation des grands et des petits usuriers avec les gens, chacun peut ressentir cette pénible réalité dans les domaines de l'économie et de la morale.

Les opérations bancaires

Habituellement, lorsqu'on discute du sujet de la prohibition de l'usure, la question qui se pose est de savoir si son abolition n'aboutira pas à l'arrêt de tout le système des opérations bancaires; alors qu'on sait que les opérations bancaires constituent une partie essentielle de notre vie moderne.

La réponse à cette question demande que nous discutons le problème en détail.

L'activité bancaire peut être divisée en deux parties distinctes. L'une n'est pas normalement liée à l'intérêt, l'autre lui est normalement liée.

La première inclut des fonctions comme celles qui ont trait aux lettres de change, au paiement des chèques, aux comptes courants, aux comptes d'épargne sans intérêt, au change de devises, etc...

La seconde inclut l'offre de prêts commerciaux, agricoles, industriels, professionnels, de construction de maisons d'habitation, d'ouverture d'affaires, etc...

La première sorte d'activités facilite beaucoup la vie et les transactions commerciales et n'a d'effets nuisibles ni sur l'individu, si sur la société.

Imaginons qu'un père veuille envoyer de l'argent pour pourvoir aux dépenses d'éducation de son fils, étudiant quelque part ailleurs dans un centre éducatif, ou qu'un commerçant d'une ville désire payer des marchandises qu'il a acquises dans une autre ville.

Tous deux devraient entreprendre eux-mêmes un voyage pour effectuer le paiement à l'autre bout du territoire, et subir par conséquent de lourdes dépenses et beaucoup d'inconvénients; ou bien, ils devraient chercher un voyageur honnête et digne de confiance parlant pour le lieu qui les intéresserait.

L'autre alternative qui s'offrirait à eux, serait de chercher un commerçant dans leur ville, ayant des relations commerciales avec l'autre ville, pour lui faire porter une lettre de change. Evidemment, les deux dernières solutions comportent elles aussi beaucoup d'inconvénients et d'incertitudes.

Ne vaudrait-il pas mieux avoir une institution vaste et digne de confiance pouvant se charger de cette fonction convenablement, d'une façon satisfaisante, et au moindre coût? Une telle institution est la banque.

Un homme occupé toute la journée à ses tractations d'affaires aimerait rentrer à la maison le soir avec un esprit calme pour passer ses heures de repos avec sa femme et ses enfants paisiblement. Il pourrait avoir cent, mille, ou encore plus de dollars dans sa boutique. S'il porte l'argent liquide sur lui, il y a également un risque de vol. Il se soucie donc de la sécurité de son argent et ne peut pas dormir l'esprit tranquille.

Dans ces conditions, il vaut mieux qu'une institution spécialement équipée reçoive chaque jour son

argent pour le mettre en sécurité, et lui permettre de le retirer, dès qu'il le veut, contre la remise d'un chèque, ou en le payant à toute autre personne en faveur de laquelle il remet un chèque. C'est là une fonction très utile de la banque.

Dans le cas des grandes transactions, où des sommes importantes sont en jeu, il est difficile de compter l'argent, spécialement les petites coupures. Leur comptage prend beaucoup de temps, et quelle que soit l'attention qu'on y porte, il y a toujours une possibilité d'erreur. Dans de tels cas, si le paiement est effectué au moyen de chèque, on gagne beaucoup de temps et on éloigne la possibilité de l'erreur.

Ces avantages, et bien d'autres que nous offre le système d'opérations bancaires, ne peuvent pas être niés, et il serait stupide de les négliger. Par leur vaste organisation et leur sérieux les banques rendent un service très utile en satisfaisant ce genre de besoins de la vie, et cela suffit pour justifier la nécessité de leur existence.

La prohibition de l'usure, quelle que soit son ampleur, n'entrave en aucune façon le fonctionnement de telles activités bancaires. Dans la société islamique, l'Etat et les individus peuvent, tous deux, mettre en œuvre des institutions qui se chargent de telles fonctions, financées par le prélèvement d'un pourcentage qu'elles demandent pour les services qu'elles rendent, et ce sans se limiter à l'usure.

On ne voit pas pourquoi les banques, au lieu d'accomplir gratuitement les transactions du compte courant, d'offrir un intérêt pour les comptes d'épargne, et de couvrir leurs dépenses en imposant un intérêt aux emprunteurs, ne demanderaient pas une commission adéquate sur les comptes courants et les comptes d'épargne, de la même façon qu'elles le font pour les traites et les lettres de crédit. Auquel cas, elles pourraient non seulement couvrir leurs dépenses, mais aussi réaliser des bénéfices sans pratiquer l'usure.

Donc la prohibition totale de l'usure en Islam n'entrave en aucune façon la marche des activités bancaires de la première catégorie ni ne prive la société islamique de tels moyens utiles et bénéfiques à la vie sociale.

En ce qui concerne la seconde catégorie d'activités bancaires, elles ne visent pas, dans la majeure partie du monde, un pur bienfait économique. Leur but principal est l'usure, doublée de l'acquisition du pouvoir, et la formation de grands cartels. Les bienfaits économiques et les progrès des connaissances et de l'industrie, même si on en prend soin, ne sont considérés qu'en deuxième position.

Les banques sont toujours à l'affût des projets les plus intéressants, pour l'investissement de leurs capitaux au plus fort taux d'intérêt possible. Si, dans certains cas, il leur arrive de prêter de l'argent pour renforcer l'économie d'une société ou d'une nation, elles le font, en réalité, uniquement pour servir leur propre intérêt et non celui de la société ou de la nation en question. Ces capitalistes sont assez avisés pour se soucier de la perpétuation de la source de leurs profits. Ce sont des sangsues avisées. Lorsqu'elles mordent un corps, elles n'en sucent pas trop de sang, car elles ne veulent pas qu'il tombe totalement épuisé. Elles y laissent un peu de vie pour qu'il puisse continuer à lutter entre la vie et la

mort, et préserver ainsi leurs intérêts.

Les lois financières et commerciales de l'Islam ont interdit sans aucun doute cet aspect des opérations bancaires.

Il est possible qu'avec cette prohibition les grands capitalistes ne veuillent pas investir leurs capitaux dans des prêts bancaires, et qu'ils n'acceptent pas de prêter l'argent sans aucun intérêt. Dans ce cas les questions suivantes se poseront:

1. Les grands projets industriels, agricoles et commerciaux exigent l'investissement de beaucoup de capitaux. Une partie des capitaux est normalement fournie par les banques. Si les prêts producteurs d'intérêts sont interdits, l'expansion de la science, de l'industrie et de l'économie sera compromise.
2. Il arrive souvent qu'un travailleur, un homme de profession libérale, un fermier ou un artisan tombe dans la gêne, et que la solution de son problème dépende d'un petit prêt. Même un prêt producteur d'intérêts représente un grand avantage pour lui. Avec la prohibition de l'intérêt une telle solution ne sera pas possible et beaucoup de familles auront à faire face à des difficultés insurmontables.
3. Les prêts pour la construction immobilière et le démarrage des affaires, même lorsqu'ils sont consentis contre intérêts, constituent un moyen de bien-être pour les classes défavorisées. Ces classes ne doivent pas être privées des seuls moyens dont elles disposent par suite de la prohibition de l'usure.

La solution du problème

En ce qui concerne la première question, les deux derniers termes du raisonnement sont inexacts.

En effet, il est vrai que la réalisation de vastes projets industriels et agricoles, ainsi que les progrès scientifiques et technologiques dans les domaines de l'industrie et de l'agriculture exigent des investissements considérables. Mais il n'est pas nécessaire que ce grand capital appartienne toujours à des particuliers ou à un nombre limité de personnes. En outre, le moyen de se procurer un capital important ne se limite pas à la pratique usuelle des pays capitalistes consistent à demander aux banques des prêts à plein ou à bas intérêt. De grands fonds peuvent être constitués de capitaux provenant de petits capitalistes, réunis dans des sociétés par actions ou des sociétés coopératives, dont les capitaux seront investis dans les projets de développement. On n'a pas besoin de demander l'aide de grands capitalistes ou d'usuriers. Le profit de telles sociétés, si profit il y a, sera distribué entre un grand nombre d'individus, ce qui assure une certaine justice sociale et prévient la concentration des richesses entre les mains d'un nombre limité de capitalistes préoccupés de satisfaire leur soif de plaisirs.

Donc la prohibition de l'usure n'empêche pas la réunion de capitaux importants. Elle empêche seulement l'émergence de grands capitalistes, et c'est ce que l'Islam veut justement, et qui a été préconisé par la plupart de penseurs sociaux progressistes des derniers siècles.

Par ailleurs, les gouvernements efficaces et sérieux peuvent faire des investissements sur une grande échelle de grands projets industriels, d'irrigation et agricoles, d'une façon bien meilleure que les capitalistes privés. Et étant donné qu'un bon gouvernement représente la nation, l'investissement qu'il fait sera naturellement utilisé au mieux de l'intérêt de la nation.

La nationalisation des grandes industries par les pays capitalistes, et leur action de construction de barrages, de routes, de chemins de fer, de lignes maritimes dans le secteur public, montrent que les grands investissements ne sont pas le monopole des grands capitalistes et des usuriers.

On pourrait objecter que les gouvernements ne sont pas de bons commerçants ni de bons employeurs, et que pour cette raison, il vaut mieux qu'ils laissent la gestion des affaires économiques et même les autres secteurs du développement, comme l'éducation, la santé, la reconstruction et le développement, aux mains du secteur privé, soumis à la loi de la libre concurrence. Les gouvernements doivent s'abstenir de s'impliquer directement dans de telles activités. Leur devoir consiste seulement à entreprendre des projets spéciaux et à fixer les grandes lignes au mieux de l'intérêt de la nation. Et là encore, le devoir du gouvernement sera d'ouvrir des banques spéciales dans le secteur public afin d'offrir des prêts sans intérêt aux individus et aux institutions privées, et de contrôler par conséquent l'économie du pays. Une telle position offre automatiquement au gouvernement l'occasion de donner la préférence aux intérêts de la nation sur les intérêts particuliers des emprunteurs, et de s'assurer que le capital de la nation ne tombe pas dans les mains des profiteurs et des thésauriseurs privés. Le gouvernement peut imposer des taxes lourdes sur les profits réalisés par les bénéficiaires de ces prêts, et en utiliser la rente en faveur de la nation. Cela peut, là encore, empêcher l'émergence de capitalistes mesquins et vivant dans le luxe et le dévergondage, et prévenir l'apparition d'un fossé profond entre les classes de la société.

Pour ce qui concerne la deuxième et la troisième question, il y a deux façons possibles d'en traiter:

1. Créer des "sociétés" en vue d'avancer des prêts sans intérêts à des individus ou à des groupes de personnes.

Allah a promis des récompenses abondantes pour ceux qui avancent des prêts sans intérêts et a considéré cet acte comme meilleur même que l'offre d'aumône et d'aide à autrui. Si cette action est bien organisée et accompagnée d'une bonne information, ce genre de "société" tendrait à devenir populaire. Même de nos jours, de telles sociétés existent.

Ces sociétés peuvent demander un pourcentage pour les services rendus, et ce afin de couvrir leurs dépenses courantes, mais il n'est pas question de percevoir un intérêt sur l'argent avancé. Leur bilan annuel ne doit accuser aucun profit.

2. L'établissement de banques non usuraires

Si la méthode ci-dessus s'avérait inadéquate, il est là encore, du devoir du gouvernement d'établir des

banques en dehors du budget public, pour avancer des prêts professionnels, industriels, agricoles, immobiliers et de création d'affaires. Pour couvrir les dépenses courantes, ces banques peuvent percevoir des charges de service, mais elles n'ont le droit de percevoir aucun intérêt sur le prêt lui-même.^{[1](#)}

Conclusion

La prohibition de l'usure ne gêne aucunement les avantages sociaux ou économiques des banques.

Les vraies opérations bancaires non usuraires, fondées sur les charges de services, ne sont pas usuellement légales, mais elles constituent aussi un devoir national obligatoire pour toute la communauté musulmane dans son ensemble.

Ce qui est visé par la prohibition de l'usure, c'est l'interdiction des opérations bancaires productrices d'intérêt et l'émergence d'une classe de profiteurs parasites et jouisseurs.

^{[1](#)}. Pour plus de détails, on peut se référer à "Al-Bank al-la-Rabawi fi-l-Islam" (La Banque non-usuraire en Islam), de l'Ayatollâh Mohammed Bâqir al-Çadr.